

2XL

Société par actions simplifiée Au capital de 20 000 Euros

Siège Social :

1 Allée Louis de Bourbon
94420 Le Plessis-Tréville

R.C.S. de Créteil : 989 654 918

.....
**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ASSOCIES
DU 24/09/2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le 24 septembre à 14 heures les associés de la Société 2XL se sont réunis au siège social sur la convocation qui leur a été faite par le président.

La séance est ouverte sous la présence de Madame Fiona XIANG, présidente actuelle, qui constate que sont présents :

SAS BING HOLDING, propriétaire de 300 Actions
SASU BASIHU, propriétaire de 100 Actions
SAS XIANG HOLDING, propriétaire de 300 Actions
SAS GG CAPITAL, propriétaire de 300 Actions
TOTAL égal au Capital soit 1 000 Actions

Le président déclare que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre les décisions à la majorité requise, sur l'ordre du jour qui lui est soumis, savoir :

- 1^{ère} résolution : transfert du siège social de l'entreprise ;
- 2^{ème} résolution : modification des statuts ;
- 3^{ème} résolution : pouvoirs.

Le président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- un exemplaire de la lettre de la convocation
- le texte de la résolution qui sera proposé au vote de l'assemblée

Le président rappelle que ces documents ont été adressés à l'associé dans les délais égaux et donne lecture de son rapport.

Après la discussion, le président met successivement aux voix, les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour :

PREMIER RESOLUTION

L'assemblée des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de transférer le siège social de 1 Allée Louis de Bourbon 94420 Le Plessis-Tréville à **ZAC Val Vert Croix Blanche 91220 Le Plessis-Pâté**, à compter du 24/09/2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, compte tenu des résolutions qui précèdent décide de modifier l'article 4 des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au président, afin d'accomplir toutes les formalités consécutives aux décisions prises.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 15 heures.

Fait à Paris
Le 24/09/2025

SAS BING HOLDING
représentée par Bingyue BAI



SAS XIANG HOLDING
représentée par Fiona XIANG



Madame XIANG Fiona



SASU BASIHU
représentée par Bisui HU



SAS GG CAPITAL
représentée par Can LIN

